

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le neuf novembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Montrond le Château sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre

N° 169/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 31 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 16 novembre 2017,

Objet de la délibération :

**Décision Modificative N° 1
Budget Annexe OM Amancey
de la Communauté de
Communes Loue Lison**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 70
- Absents : 29
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 10
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Dugourd Jean-François à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, Mme Kowal-Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Vincent Marguet, Mme Beaune Catherine à M. Marechal Philippe, M. Groshenry Maxime à M. Grenier Jean-Claude, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Vergey André., M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Moniotte Jacques par M. Masson Jean-Pierre, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
- Excusé(e)** Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre & Paul Jacques
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves & Chatelain Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Luc Fourquet, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les admissions en non-valeur pour des impayés liés aux ordures ménagères de l'ex. CCALL,

Le conseil est invité à ouvrir dans le budget annexe des crédits de dépenses à l'article D 6541 pour un montant de 744.25 €, le tout financé par l'excédent dégagé au BP 2017 du budget annexe Ordures Ménagères CCALL.

- A la majorité, une abstention (M. Bérion), le conseil communautaire :
- Accepte d'ouvrir les crédits au compte 6541 pour la somme de 744.25 €,
 - Accepte de diminuer l'excédent prévisionnel du budget primitif 2017 de 744.25 €.

Fait et délibéré en séance, le 09.11.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

